



**COMMUNE DU BOULOU**  
**Avenue Léon GREGORY**  
**6660 LE BOULOU**

## **Travaux d'aménagement du Poste de Police Municipale**

**Maître d'œuvre mandataire**

**SARL Pitscheider - Economie de la Construction**  
86, avenue Albert Schweitzer 66000 Perpignan  
Tél : 04 68 63 93 51  
[contact@pitscheider.fr](mailto:contact@pitscheider.fr)

**BET Thermique et Fluides**

**ENR CONSEIL**  
37, avenue Gilbert Brutus 66000 Perpignan  
Tél : 04 68 51 13 05  
[david.vila@enr-conseil.com](mailto:david.vila@enr-conseil.com)

**CCTP Lot n°03 Menuiseries Intérieures**

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>PRESCRIPTIONS TECHNIQUES</b>	<b>2</b>
1.1	RAPPEL DES NORMES ET D.T.U. EN VIGUEUR	2
1.2	PRESENTATION DE L'OPERATION CONSISTANCE DES TRAVAUX	3
1.3	DOCUMENTS A FOURNIR AVEC LA SOUMISSION	3
1.4	ESSAIS	4
1.5	ELEMENT MODELE	4
1.6	PRESCRIPTIONS TECHNIQUES D'EXECUTION MENUISERIE BOIS	4
1.6.1	<i>Caractéristiques des bois</i>	4
1.6.2	<i>Travaux de vitrerie</i>	4
1.6.3	<i>Plans et divers</i>	4
1.6.4	<i>Consistance des travaux</i>	5
1.6.5	<i>Ferrage des bâtis et huisseries</i>	5
1.6.6	<i>Protection des ouvrages</i>	5
1.6.7	<i>Paumelles</i>	5
1.6.8	<i>Clés</i>	5
1.6.9	<i>Finitions</i>	6
1.6.10	<i>Portes planes</i>	6
1.6.11	<i>Implantation des ouvrages</i>	6
1.6.12	<i>Impression</i>	6
1.6.13	<i>Conditions de réception</i>	6
1.6.14	<i>Essais</i>	6
1.6.15	<i>Elément modèle</i>	6
1.6.16	<i>Engagement de conformité</i>	6
1.6.17	<i>Assurances</i>	7
1.6.18	<i>Blocs-portes spéciaux</i>	7
1.6.19	<i>Entretien des ouvrages</i>	7
1.6.20	<i>Nettoyage du chantier</i>	7
1.6.21	<i>Organisation du chantier</i>	7
1.6.22	<i>Etendue des travaux</i>	7
1.6.23	<i>Liaisons avec les autres corps d'états</i>	8
<b>2</b>	<b>DESCRIPTION DES OUVRAGES</b>	<b>9</b>
2.1	TRAVAUX PREPARATOIRES	10
2.1.1	<i>Tri et gestion des déchets – Participation au compte prorata – Dispositions spécifiques COVID-19</i>	10
2.2	MENUISERIES INTERIEURES - FERMETURES	10
2.2.1	<i>Ensembles blocs portes intérieures 93x210 à peindre</i>	10
2.2.2	<i>Porte blindée 93x210 cm</i>	11

# TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DU POSTE DE POLICE MUNICIPALE

## CCTP LOT N°03 MENUISERIES INTERIEURES

66160 LE BOULOU

### REMARQUES PRELIMINAIRES

Le présent fascicule a pour objet la définition des spécifications techniques s'appliquant aux travaux du

### **Lot n°03 Menuiseries Intérieures**

Ce fascicule ne peut être dissocié de l'ensemble du CCTP auquel il appartient et qui comporte l'ensemble des fascicules de chacun des lots ainsi que les plans d'exécution des ouvrages et de leurs annexes.

L'entrepreneur est sensé avoir pris connaissance de l'intégralité de la description des travaux des autres corps d'état, et de ce fait apprécier pleinement toutes les incidences en découlant susceptibles :

- de concerner ses prestations tant qualitativement que quantitativement.
- d'imposer un certain mode d'exécution de ses ouvrages dans le contexte de l'ordonnancement général des autres corps d'état.

Il est fait obligation à l'entrepreneur de présenter des échantillons de l'ensemble des produits et matériels avant mise en œuvre.

En cas de non-respect de cette obligation, le concepteur se réserve le droit de faire remplacer ou démolir les fournitures et matériels aux frais de l'entrepreneur.

## **1 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES**

### **1.1 RAPPEL DES NORMES ET D.T.U. EN VIGUEUR**

- NF DTU 36-5 – Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures :
  - Partie 1-1 : cahier des clauses techniques types,
  - Partie 1-2 : critères généraux de choix des matériaux,
  - Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types,
  - Partie 3 : Mémento de choix en fonction de l'exposition.
- NF DTU 39 - Travaux de vitrerie, miroiterie.
- NF P 20-302 et 20-501 - Caractéristiques des fenêtres - Méthodes d'essais des fenêtres.
- Règles NV 65 - Règles définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions.
- Eurocode 1 - Partie 1-4 : Actions du vent
- Certification CEKAL pour les vitrages isolants.
- Réglementation thermique 2012 : arrêté du 26/10/10.
- Réglementation thermique bâtiments existants : arrêté du 03/05/07.
- Réglementation acoustique : arrêtés du 30/05/96 et du 30/06/99.
- Réglementation handicap : loi du 11/02/05, décrets et arrêtés s'y rapportant.
- Label ACOTHERM du fabricant des menuiseries proposées à fournir.
- DTU 36.1 de juin 1966 et leurs annexes ou modifications, applicable aux travaux de menuiserie bois et quincaillerie.
- DUT 36.1 et 37.1 de Mai 1974 : choix des fenêtres en fonction de leur exposition.
- DUT 39 de Février 1987 pour la miroiterie et vitrerie.
- les Normes de la classe NF P 20 : généralités menuiseries.
- les Normes de la classe NF P 23 : menuiseries en bois.

# TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DU POSTE DE POLICE MUNICIPALE

## CCTP LOT N°03 MENUISERIES INTERIEURES

### 66160 LE BOULOU

- les Normes de la classe NF P 25 : fermetures.
- les Normes de la classe NF P 26 : quincaillerie.
- les Normes de la classe NF P 78 : vitrerie.
- les Normes de la classe NF P 01.001 : dimensions des constructions.
- les Normes de la classe NF P 01.001 : dimensions et coordinations des ouvrages et des éléments de construction.
- les Normes de la classe NF P 20.501 : méthode d'essais de fenêtres.
- les Normes de la classe NF P 20.302 : Caractéristiques des fenêtres, critères d'essais.
- les Normes de la classe NF EN 12400 : Fenêtres et portes – Durabilité mécanique – Prescriptions et classification (indice de classement : P 20-534)
- les Cahiers des Clauses Spéciales des DTU cités sont applicables.

Le règlement de sécurité contre l'incendie dans les établissements recevant du public et tous les règlements directs complétant ou modifiant les documents susvisés ayant trait aux présents travaux et connus au jour de la remise des offres.

La commission chargée de formuler des Avis Techniques, groupe N° 6 composant des baies vitrées. Les bulletins des Avis Techniques N° 273.3 d'octobre 1986.

Les menuiseries faisant l'objet d'un Avis Technique sont susceptibles d'une certification de qualification de type loi Scrivener «Certification de suivi et marquage» dont le CSTB est l'organisme certificateur. Il est rappelé que la production du certificat de suivi et marquage garantit les caractéristiques annoncées (A.E.V) et dispense de toute autre justification entre autre de la présentation des procès-verbaux d'essais.

## 1.2 PRESENTATION DE L'OPERATION CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux à réaliser concerne l'aménagement du futur Poste de Police Municipale de la commune du Boulou rue du Château.

Les travaux du présent lot sont les suivants :

- Les études, dessins de réalisation et de détail des ouvrages.
- La dépose des ensembles menuisés existants concernés.
- La fourniture et la pose de menuiseries intérieures.
- La fourniture et la pose des quincailleries, des systèmes de manoeuvre, de suspension, de guidage, de fermeture, de verrouillage.
- La fourniture des dispositifs de fixation qui tiendront compte des prescriptions techniques des ouvrages auxquels ils se fixeront.
- La fourniture et la pose de tous les joints d'étanchéité.

## 1.3 DOCUMENTS A FOURNIR AVEC LA SOUMISSION

A l'appui de sa soumission, l'entrepreneur remettra :

- une notice descriptive détaillée des menuiseries proposées et des performances.
- une documentation technique complète et détaillée avec plans.
- les références et types de menuiserie proposés.

# TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DU POSTE DE POLICE MUNICIPALE

## CCTP LOT N°03 MENUISERIES INTERIEURES

### 66160 LE BOULOU

#### 1.4 ESSAIS

Des essais de contrôle de résistance sur ouvrages exécutés pourront être demandés par l'Architecte. Les frais d'essais seront à la charge de l'entrepreneur. Les échantillons des divers produits à mettre en œuvre restent soumis à l'agrément de l'Architecte.

#### 1.5 ELEMENT MODELE

L'entrepreneur devra prévoir dans son offre suivant demande du Maître d'Œuvre, la présentation avant début d'exécution, d'un élément témoin à titre de modèle du type le plus courant et équipé de son vitrage et de ces accessoires. Il sera monté à son emplacement définitif ou sur support indépendant. La mise en exécution des ouvrages ne pourra être commencée qu'après accord définitif du Maître d'Œuvre et du Bureau de Contrôle.

#### 1.6 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES D'EXECUTION MENUISERIE BOIS

Les prescriptions ci-après constituent un minimum à respecter

##### 1.6.1 Caractéristiques des bois

Les bois employés dans les travaux de menuiserie répondront aux caractéristiques suivantes :

- bois feuillu durs (chêne, niango, sipo, etc ... à l'exception du méranti ).
- classement d'aspect : classe B ou équivalent à la NF B 5.501.
- sapin ou épicéa, classement d'aspect : classe C ou équivalent à la NF B 53.502.
- résineux d'importation, classement d'aspect équivalent à la classe B de la NF B 53.504.
- les contre-plaqués et agglomérés destinés à rester apparents ou à peindre auront une qualité d'aspect correspondant à la classe B de la NF B 53.504.

##### 1.6.2 Travaux de vitrerie

Les travaux de vitrerie répondront aux prescriptions des documents généraux déjà cités.

Les épaisseurs de verre seront fonction de la surface des baies et de leur exposition suivant les règles Neige et Vent.

Les volumes seront calés aux endroits nécessaires suivant article 4.5 du DUT 39.1.

L'entreprise devra assurer la protection totale de ses ouvrages pour la durée du chantier contre les projections de mortier et divers.

Les parties de vitrage en allège et les portes vitrées seront équipées de vitrage de sécurité conformes à la norme B 32.500 composées de deux vitrages simples collés intimement par interposition d'un film butyral du type verre feuilleté STADIP.

L'épaisseur sera donnée en fonction des dimensions pour répondre aux normes de sécurité.

##### 1.6.3 Plans et divers

- les études, dessins d'exécution et de détails des ouvrages par types de châssis, ainsi que le calepinage général et le repérage en plan et en élévation des ouvrages à soumettre au Maître d'Œuvre et aux corps d'état intéressés,
- la fourniture et la pose des ensembles menuisés, avec tous les habillages nécessaires, ainsi que le transport à pied d'œuvre, le stockage, le levage, la pose et la fixation de tous ces éléments menuisés,
- la protection des éléments sur le chantier,
- les essais permettant l'établissement des procès-verbaux délivrés par un organisme officiel,
- le tracé des trous de scellement,
- le réglage et l'ajustage des menuiseries aux jeux prescrits,

# TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DU POSTE DE POLICE MUNICIPALE

## CCTP LOT N°03 MENUISERIES INTERIEURES

### 66160 LE BOULOU

- tous les joints nécessaires à l'étanchéité des ouvrages,
- tous les joints d'étanchéité nécessaires à la pose des vitrages,
- la fourniture et la pose des quincailleries sous label SNFQ, système de manœuvre, condamnations,
- toutes les sujétions découlant des fixations (pattes, vis, etc...).
- le réglage et la mise en jeu éventuelle, durant la période de garantie,
- le nettoyage et l'enlèvement des gravats, après chaque intervention et en fin de travaux,
- le nettoyage des ensembles menuisés, avant réception.

En fin de chantier, dans le but d'établir le D.O.E. (Dossier des Ouvrages Exécutés), l'entrepreneur du présent lot remettra au Maître d'Œuvre d'Exécution, un contre calque des plans de fabrication.

#### 1.6.4 Consistance des travaux

La consistance des travaux, dessins d'exécution et de détails et la coordination avec les autres entreprises font l'objet du Cahier des Clauses Spéciales du DTU 36.1, on se reportera à ce DTU pour les spécifications de :

- prescriptions générales : chapitre 1.
- prescriptions relatives aux matériaux : chapitre 2.
- ensembles fabriqués : chapitre 3.
- pose des ouvrages : chapitre 4.
- quincaillerie : chapitre 5.

#### 1.6.5 Ferrage des bâtis et huisseries

L'entrepreneur se mettra en relation avec l'entrepreneur de Gros Œuvre, celui de pose des cloisons sèches ou maçonneries, celui d'isolation, pour l'implantation de ces ouvrages.

**L'entrepreneur du présent lot doit le ferrage des bâtis et huisseries, le levage, la pose, le scellement, l'équilibrage et le calfeutrement de ses propres ouvrages.**

#### 1.6.6 Protection des ouvrages

La protection des ouvrages sera assurée par application de produit anticryptogamique, fongicide et insecticide homologué, possédant le label CTBF suivant article 2.32 et 2.5 du DTU. Les éléments en acier seront livrés avec leur protection. L'ensemble des bois et panneaux livrés seront parfaitement poncés, prêts à peindre. Protection anti termites selon les normes en vigueur. Produit organique homologué CTBF du genre xylophène S.O.R.

L'entrepreneur s'assurera qu'il n'y a pas incompatibilité entre le produit organique et les enduits prévus. Les enduits prévus à la charge du présent lot devront permettre un accrochage aisé des peintures prévues au lot Peinture. Un rapprochement devra être fait entre les entrepreneurs de ces deux lots pour essais avant exécution.

#### 1.6.7 Paumelles

Elles seront en acier du type électrique avec bague laiton. Le nombre, la section et la force des paumelles seront fonction de la dimension et du poids des ouvrages.

#### 1.6.8 Clés

L'entrepreneur fera son affaire personnelle de la remise des clés au Maître de l'Ouvrage le jour de la réception. Il aura, en cours de chantier, pris toutes les dispositions utiles pour assurer aux autres corps d'état l'accès de locaux.

Les trousseaux seront étiquetés. Les clés ne comporteront aucune trace d'oxydation et seront non reproductibles.

Il sera prévu un jeu de trois clés par serrure, l'entrepreneur du présent lot sera responsable des clés pendant toute la durée du chantier.

Clés sur organigramme de l'existant.



# TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DU POSTE DE POLICE MUNICIPALE

## CCTP LOT N°03 MENUISERIES INTERIEURES

### 66160 LE BOULOU

#### 1.6.9 Finitions

Tous les prix comprendront les chambranles, socles, butoirs de porte, couvre joints, tout habillage nécessaire pour une parfaite finition, même si ceux-ci ne sont pas explicitement décrits.

Si bois apparents à vernir ou à lasurer : finition parfaitement rabotée et poncée libre de toute écharde ou fibre relevée sans gerçures, bleuissement ou différences de teinte autre que celle naturelle du bois.

#### 1.6.10 Portes planes

Elles seront conformes à celles définies par les Normes NF P 23.302 à 23.304. Elles devront avoir obtenu le label CTB. Les portes planes devront respecter les normes en vigueur pour assurer le clos (limitation des déformations par voilement et gauchissement).

#### 1.6.11 Implantation des ouvrages

L'entrepreneur du présent lot procédera à l'implantation de ses huisseries.

#### 1.6.12 Impression

Les huisseries bois ou métal seront prévues livrées à l'entrepreneur du présent lot avec une couche d'impression exécutée par le lot Peinture.

L'entrepreneur du présent lot veillera particulièrement à l'impression des assemblages qui pourraient être atteints par la suite.

Aucun ouvrage ne devra être posé avant impression. Les ferrures et quincailleries, destinées à être peintes par la suite, seront imprimées avant pose et la peinture d'impression sera également exécutée par le lot Peinture.

#### 1.6.13 Conditions de réception

A la mise en œuvre, le contrôle permettra de s'assurer que les règles d'exécution du DTU, les règles de l'art, les règlements et les prescriptions en vigueur, ont été observées. A la réception, les contrôles porteront sur la bonne exécution et finition des ouvrages. Dans le cas de malfaçons, l'entrepreneur devra refaire les ouvrages défectueux et corriger celles-ci, si l'Architecte ne juge pas le remplacement nécessaire. Les contrôles porteront également sur le bon fonctionnement des ouvrants, dispositifs de condamnation des serrures; celles-ci et toutes les parties mobiles ayant été graissées et équilibrées pour permettre une manœuvre sans effort.

Chaque clé sera étiquetée avec indication de la porte à laquelle elle correspond. Les clés remises en trousseaux suivant instructions qui seront données en temps utiles

#### 1.6.14 Essais

Des essais de contrôle de résistance sur ouvrages exécutés pourront être demandés par l'Architecte. Les frais d'essais seront à la charge de l'entrepreneur. Les échantillons des divers produits à mettre en œuvre restent soumis à l'agrément du Maître d'Œuvre.

#### 1.6.15 Élément modèle

L'entrepreneur devra prévoir dans son offre suivant demande du Maître d'Œuvre, la présentation avant début d'exécution, d'un élément témoin à titre de modèle du type le plus courant et équipé de son vitrage et de ces accessoires. Il sera monté à son emplacement définitif ou sur support indépendant. La mise en exécution des ouvrages ne pourra être commencée qu'après accord définitif du Maître d'Œuvre et du Bureau de Contrôle.

#### 1.6.16 Engagement de conformité

Un certificat du "Centre d'Essais et de Recherches des façades, fenêtres" (CERFF) ou d'un autre organisme officiel sera exigé. L'entrepreneur adjudicataire du présent lot s'engagera à fournir des

# TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DU POSTE DE POLICE MUNICIPALE

## CCTP LOT N°03 MENUISERIES INTERIEURES

### 66160 LE BOULOU

menuiseries de conception conforme en tout point aux ensembles ayant obtenu le certificat (frais d'essais à la charge de l'entreprise).

#### 1.6.17 Assurances

L'entreprise devra souscrire les avenants suffisants à sa police "Individuelle de base" et faire son affaire de toute surprime qui pourrait être demandée par les assureurs du Maître d'Œuvre du fait de l'emploi de ces menuiseries.

Les polices d'assurances de l'entreprise et du fabricant comporteront une clause de non recours contre le prescripteur.

L'entreprise chargée de la mise en œuvre de ces menuiseries devra en outre être agréé par le fabricant bénéficiant de l'avis technique.

#### 1.6.18 Blocs-portes spéciaux

L'entrepreneur devra fournir les PV d'essais du CSTB correspondant aux prestations demandées dans le CCTP pour tous les blocs-portes pour lesquels sont prescrits des degrés Coupe-Feu (C.F.), Pare Flamme (P.F.), ou des niveaux d'isolations phoniques ou thermiques, ou anti-effraction.

#### 1.6.19 Entretien des ouvrages

Après le réglage des divers ouvrages dus par le présent lot, l'entrepreneur devra réviser tous ses ouvrages et s'assurer qu'ils sont fixés d'une façon parfaite. Jusqu'à l'entier achèvement et la réception des travaux, l'entrepreneur remplacera, aux frais du responsable, les objets soustraits ou détériorés. Tous les ouvrages devront être livrés en parfait état d'achèvement, de finition et de propreté. Pendant et après réception, prononcée sans réserve, l'entrepreneur assurera l'entretien de ses ouvrages, et devra chaque fois qu'il sera requis, donner les jeux qui seraient jugés nécessaires. Au cas où, pendant l'année de garantie, des défauts apparaîtraient et notamment le gauchissement des portes, châssis, etc... l'entrepreneur devra, avant la réception remédier à ses frais aux inconvénients signalés jusqu'à ce que ces ouvrages aient été reconnus par le Maître d'Œuvre comme donnant entière satisfaction.

Seront également à la charge de l'entrepreneur, tous les travaux nécessaires aux autres corps d'état, nécessités par la révision, l'entretien et la remise en état où le remplacement des menuiseries défectueuses, également pendant la période de garantie.

#### 1.6.20 Nettoyage du chantier

**En cas de carence des corps d'état secondaires en ce qui concerne leur propre nettoyage à l'intérieur du bâtiment, il est précisé que le Maître d'Œuvre pourra à tout moment demander au titulaire du lot Gros Œuvre de procéder à ce nettoyage à la place des entreprises défaillantes moyennant un taux horaire à convenir d'avance.**

Le coût de nettoyage sera alors réglé à l'entreprise de Gros Œuvre dans la situation suivante. Ce même coût sera déduit de la même façon aux entreprises défaillantes.

Sont à la charge du titulaire du présent lot :

- ♦ **l'enlèvement à la décharge publique de ses propres détritiques et matériels déposés,**

#### 1.6.21 Organisation du chantier

L'entrepreneur désignera dès l'ordre de service de début des travaux, un responsable des études et du chantier au niveau des relations avec le Maître d'Œuvre qui devra être l'unique interlocuteur et ceci pendant toute la durée du chantier.

#### 1.6.22 Etendue des travaux

Tous les ouvrages définis dans le présent descriptif seront réputés livrés complètement achevés selon les normes, règlements en vigueur au moment de la réalisation des travaux et selon les règles de l'art.

Jean-Louis PITSCHER SARL

Economie de la construction

Mai 2022

Membre UNTEC



# TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DU POSTE DE POLICE MUNICIPALE

## CCTP LOT N°03 MENUISERIES INTERIEURES

### 66160 LE BOULOU

Toute fourniture qui ne remplirait pas les conditions requises sera refusée et si elle a été déjà mise en place, elle sera obligatoirement déposée et remplacée par une fourniture agréée par le Maître d'Œuvre, aux frais de l'entreprise.

#### **1.6.23 Liaisons avec les autres corps d'états**

Lors de l'établissement de son offre, l'entrepreneur devra prendre connaissance des dossiers techniques des autres corps d'état afin d'évaluer les incidences éventuelles de ceux-ci sur les prestations du présent lot.

# TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DU POSTE DE POLICE MUNICIPALE

## CCTP LOT N°03 MENUISERIES INTERIEURES

66160 LE BOULOU

## 2 DESCRIPTION DES OUVRAGES

### Généralités

**Visite sur site obligatoire.**

**A ce titre un certificat d'attestation de visite sera remis au candidat par le Maître d'Ouvrage.**

**Cette attestation étant contractuelle, elle devra être remise par le candidat avec son offre.**

**Toute offre non accompagnée du certificat de visite sera éliminée.**

### DISPOSITIONS PARTICULIERES AU CHANTIER :

#### Préambule :

Il s'agit de réaliser des travaux d'aménagements du nouveau Poste de Police Municipale de la commune du Boulou d'environ 100 m<sup>2</sup>.

La coupure et neutralisation des alimentations ecs et efs aura été préalablement réalisée par le Lot Plomberie – CVC.

La coupure et neutralisation de l'alimentation électrique de la zone aura été préalablement réalisée par le Lot Electricité Générale.

#### Travaux en site occupé :

L'entrepreneur titulaire du présent lot prévoira dans ses prix unitaires que les travaux seront réalisés en site occupé et par interventions ponctuelles pour ne pas perturber le déroulement des activités de l'Office de Tourisme et ne pas attenter à la sécurité des utilisateurs.

Il prendra en conséquence toutes les mesures favorisant l'établissement de ses prix unitaires, sachant qu'il doit une livraison de ses ouvrages suivant les règles de l'art et dans le cadre d'un marché global et forfaitaire.

Tous les ouvrages seront implantés conformément aux plans établis par la Maîtrise d'Œuvre.

L'entrepreneur prendra les précautions nécessaires quant à la sauvegarde, à la remise en état et la maintenance des revêtements de sols existants sur le site.

Ces travaux seront exécutés sans plus-value et seront compris dans l'offre globale et forfaitaire de l'entreprise.

# TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DU POSTE DE POLICE MUNICIPALE

## CCTP LOT N°03 MENUISERIES INTERIEURES

66160 LE BOULOU

### 2.1 TRAVAUX PREPARATOIRES

#### 2.1.1 Tri et gestion des déchets – Participation au compte prorata – Dispositions spécifiques COVID-19

Confère les dispositions spécifiques du CCTP Tous Corps d'Etats et du CCTP du Lot n°01 Gros Œuvre en charge de la gestion du compte prorata et de la bonne application des dispositions COVID-19 conformément au guide de l'OPPBT.

Par ailleurs, l'entrepreneur du présent lot prévoira pour ses salariés :

Toutes les mesures permettant la distanciation sociale,

Tous les moyens et équipements collectifs et individuels de protection contre les risques de contamination du virus Coronavirus COVID-19 : masques, visières, gants, gels hydro alcooliques, savon, eau de javel, points d'eau pour se laver régulièrement les mains.

Nota : L'actuel Guide de Préconisations de Sécurité Sanitaire pour la Continuité des Activités de la Construction en Période d'Epidémie de Coronavirus COVID-19 est joint au présent DCE.

Si toutefois des modifications seraient apportées à ce document, celui-ci sera remplacé et le nouvel exemplaire sera communiqué et ses dispositions seront appliquées

<u>Localisation</u> : suivant Plan Général de Coordination pendant toute la durée du chantier.
------------------------------------------------------------------------------------------------

### 2.2 Menuiseries intérieures - Fermetures

#### 2.2.1 Ensembles blocs portes intérieures 93x210 à peindre

Fourniture et pose de blocs portes de communication à âmes pleines acoustiques.

Conforme à la Norme NF B 23.301 et portant le label de qualité CTB avec renfort pour serrure, renfort symétrique pour changement de main éventuel.

**Vantail ouvrant** : un,

**Finition** : à peindre.

**Epaisseur** : 40 mm.

**Cadre** : bois européen

**Rive** : à recouvrement 3 côtés 26x10,

**Huisserie** : bois exotique et permettant l'encastrement de cloisons sèches de 72 mm.

**Ferrage** : 3 fiches.

**Garniture de porte** : ensemble double béquille métal anodisé sur plaque de propreté ou rosace,

**Serrure** : entrée de clé ou bouton de condamnation pour les sanitaires.

**Cylindre** : sur organigramme de la commune pour l'entrée, le bureau et la salle de vidéo.

**Signalétique** : plaque PVC avec inscriptions gravées.

**Butoir de porte** : cylindre aluminium anodisé et cercle caoutchouc, scellement par chevillage vis inox.

# TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DU POSTE DE POLICE MUNICIPALE

## CCTP LOT N°03 MENUISERIES INTERIEURES

### 66160 LE BOULOU

**Ferme porte** : pour portes courantes de largeur maximum 950 à 1100mm de type « TS 1500 » de chez GEZE ou techniquement équivalent, à bras à compas et force de fermeture réglable de 3 à 4 EN par vis, vitesse de fermeture et à coup final hydraulique réglables.

**Finition joint élastomère en périphérie de l'huissierie et cloison.**

**Détalonnage des portes pour assurer un bon passage des flux d'air.**

**Dimensions de passage : 90x204 cm**

**Localisation** : suivant plans d'aménagements du projet pour les vestiaires, le placard TGBT, le local cumulus, la salle vidéo et le bureau à l'étage.

#### 2.2.2 Porte blindée 93x210 cm

Fourniture et pose d'un bloc porte blindé.

Conforme à la Norme NF B 23.301 et portant le label de qualité CTB avec renfort pour serrure, renfort symétrique pour changement de main éventuel.

**Vantail ouvrant** : un,

**Blindage** enrobant acier 2 mm côté intérieur avec omégas intérieurs acier 2 mm anti trou d'homme, laine de verre

**Finition** : tôle extérieure acier selon nuancier RAL du fabricant.

**Epaisseur** : 59 mm.

**Cadre** : bâti pour pose entre maçonnerie ou rénovation

**Rive** : joints intégrés 4 côtés

**Ferrage** : 4 paumelles 140 mm sur butées à bille et 4 protèges gonds.

**Serrure** : 5 points hauts et bas A2P BP3 avec serrure A2P.

**Signalétique** : plaque PVC avec inscriptions gravées.

**Butoir de porte** : cylindre aluminium anodisé et cercle caoutchouc, scellement par chevillage vis inox.

**Ferme porte** : pour portes courantes de largeur maximum 950 à 1100mm de type « TS 1500 » de chez GEZE ou techniquement équivalent, à bras à compas et force de fermeture réglable de 3 à 4 EN par vis, vitesse de fermeture et à coup final hydraulique réglables.

**Finition joint élastomère en périphérie de l'huissierie et cloison.**

**Localisation** : suivant plans d'aménagements du projet pour l'entrée du Poste de Police Municipale à l'étage.

**L'ENTREPRISE FOURNIRA A L'APPUI DE SON OFFRE LE OU LES CERTIFICATS DE QUALIFICATION PROPRES A L'EXECUTION DE SES TRAVAUX.**

# TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DU POSTE DE POLICE MUNICIPALE

## CCTP LOT N°03 MENUISERIES INTERIEURES

66160 LE BOULOU

DANS LE CADRE DE L'EXECUTION DE SES TRAVAUX, L'ENTREPRISE A L'OBLIGATION DE METTRE EN ŒUVRE TOUS LES MATERIAUX ET TOUS LES PRODUITS AYANT DES AVIS TECHNIQUES. CES MATERIAUX ET PRODUITS RECEVRONT L'AVAL DE LA MAITRISE D'OEUVRE ET DU BUREAU DE CONTROLE AVANT TOUTES MISES EN ŒUVRE. LA DOCUMENTATION COMMERCIALE AVEC LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES, THERMIQUES ET PHONIQUES SERA FOURNIE A LA REMISE DES OFFRES.

*N.B. : L'entreprise est tenue d'assurer l'autocontrôle de ses travaux suivant l'article 1792-1 du Code Civil.*

*L'entreprise doit tenir à la disposition du bureau de contrôle la liste des vérifications envisagées et la formalisation de ces vérifications permettant de s'assurer qu'elles sont effectuées de manière satisfaisantes.*

**N.B. L'entreprise mettra en œuvre des produits et des procédés exclusivement certifiés, dans les catégories en disposant à ce jour ou égale à la valeur indiquée.**

**NOTA** : sur la base des documents fournis, l'offre de l'entreprise est globale et forfaitaire. De ce fait, l'entrepreneur devra suppléer par ses connaissances aux détails omis au descriptif et ou sur plans, aux erreurs ou contradictions. Il ne pourra par la suite faire valoir aucune erreur ou omission pour justifier du caractère global et forfaitaire de son marché. Les erreurs ou omissions, pouvant éventuellement apparaître, restent à la charge de l'entreprise adjudicataire pour le montant global et forfaitaire de son offre.

**FIN DU CCTP LOT n°03 Menuiseries Intérieures.**

**Police Municipale Le Boulou**

**66160 LE BOULOU**

**LOT N°03 – MENUISERIES INTERIEURES**

**D.P.G.F.**

mai-2022

**D.C.E.**

---- **BET ENR CONSEIL** ----  
37 Avenue Gilbert-Brutus  
66000 Perpignan  
tel:04-68-51-13 05 - fax:04-68-51-15-42



COMMUNE DE LE BOULOU 66160  
 AMENAGEMENT DES LOCAUX DE LA POLICE MUNICIPALE  
 Rue du Château

LOT N°03 : MENUISERIES INTERIEURES

N°	LIBELLE	U	Q	Q Entreprise	P.U.	TOTAL
2.1	Travaux préparatoires Tri et gestion des déchets de chantier	ens	1			-
2.2	Menuiseries Intérieures - Fermetures					-
2.2.1	Ensembles blocs portes intérieures à âme pleine 93x210 cm à peindre	u	8			-
2.2.2	Porte blindée 93x210 cm	u	1			-
TOTAL H.T.						-
T.V.A. 20.00 %						-
TOTAL T.T.C.						-